

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS
DU MAIRE

Décision n° DEC2024-056

Objet : Contrat de services Bles BL connect avec la société BERGER-LEVRAULT

Le Maire de la commune du FENOILLER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du 7 septembre 2020 par laquelle le conseil municipal du Fenouiller a délégué à son maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, de services et de prestations intellectuelles dans la limite de 214 000 € HT ainsi que des avenants y afférant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que la ville a signé un contrat de prestations de services - pour l'utilisation d'applications métiers avec la société Berger-Levrault, nécessaires au bon fonctionnement des services ressources,

Considérant que ces contrats arrivent à échéances et qu'il est nécessaire de les renouveler,

Considérant aussi, et à cette fin, la proposition du contrat de services n° NCLS00083 Bles BL connect,

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat de services n° NCLS00083, portant sur le renouvellement des contrats « BL connect Données Sociales e.magnus RH » et « BL. connect e.gf évolution Chorus Pro » avec la société BERGER-LEVRAULT sise 64 rue Jean Rostand 31670 LABEGE,

Article 2 : La durée dudit contrat est conclue pour une période de 36 mois. Celui-ci prendra effet le 1^{er} octobre 2024 et s'expirera le 30 septembre 2027.

Article 3 : La redevance, due pour une période annuelle, s'élève à 524,37 € HT (cinq cent vingt-quatre euros et trente-sept centimes HT) soit 629,24 € TTC (six cent vingt-neuf euros et vingt-quatre centimes TTC) et se décompose comme suit :

Contrat de services Bles BL connect	Quantité	PU € HT	Montant annuel € HT
BL.connect Données Sociales e.magnus RH	1	78.51	78.51
BL.connect Données Soc e.magnus RH-BUS BL			
BL.connect Données Soc BUS BL pour e.magnus RH			
BL connect e.gf évolution - Chorus Portail Pro	1	445.86	445.86
Montant TOTAL annuel € HT			524.37

Article 4 : La Direction Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Le Fenouiller, le 19 septembre 2024

Le Maire,
Isabelle TESSIERDiffusion : BERGER-LEVRAULT

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.